



ECOLE LA SALLE
Adresse postale : B.P. 50165 - 84008 AVIGNON CEDEX 1
Tél. : 04.90.14.56.56

Etablissement Catholique
Maternelle – Ecole – Collège
Lycée Général & Technologique,
Lycée Professionnel
Enseignement Supérieur
Centre de Formation Continue

La Salle Avignon site St Géniest
1 Chemin de St Géniest – AVIGNON

Circulaire de rentrée des classes

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER
ANNEE 2025/2026

Chers Parents, chers élèves

Vous trouverez dans ce courrier les informations nécessaires à notre prochaine rentrée.

Elle débutera le lundi 1er septembre 2025 avec un accueil différencié pour les petites sections comme indiqué ci-après.

Toute l'équipe éducative de l'ensemble scolaire La Salle-Avignon se joint à nous pour vous souhaiter un bel été, ressourçant et rempli de découvertes, de joies.

Chef d'Etablissement,
Coordonnateur
J. PICARD

Chef d'Etablissement 1^{er} degré,
M. BRISSAC



Site Centre-ville : 9 Rue N.D. des 7 Douleurs - Site Montalembert : 27 Bd Montesquieu - Site St Géniest : 1 Chemin de St Géniest
Adresse postale : BP 50165 - 84008 AVIGNON CEDEX 1 - Tél. : 04.90.14.56.56 - E-mail : direction@lasalle84.org

Site web: www.lasalle84.net

A) INFORMATIONS GENERALES 2025-2026

☒ Structures de l'établissement

- Chef d'Etablissement coordonnatrice **Mme BREL-SUPPO** v.brel-suppo@lasalle84.org
- Chef d'Etablissement du 1er degré **Mme BRISSAC** responsable.ecole@lasalle84.org
- Secrétaire de Direction **Mme GROH** m.groh@lasalle84.org
- Secrétaire et vie scolaire école site St Géniest **Mme DUMAS** dumas@lasalle84.org
- Equipe pastorale **Mme DA SILVA** dasilva@lasalle84.org
- Service communication **Mme GROGNET** i.grognet@lasalle84.org
- Superviseur des services financier, social, technique et maintenance **Mme GROH** m.groh@lasalle84.org
Mme HUOT c.huot@lasalle84.org
- Responsable du pôle financier, économe **M. JOUFFRET** c.jouffret@lasalle84.org
- Comptable **M. MOLINER** moliner@lasalle84.org
- Responsable du pôle social, attachée de gestion **Mme GRANGIER** grangier@lasalle84.org
- Standard et Accueil **Mme BERTRAND** bertrand@lasalle84.org
- Infirmierie **Mmes GONZALEZ et CHARLERIE** accueil@lasalle84.org
- Gérant restauration **Mme COLLIGNON** collignonn@lasalle84.org
- Service technique et sécurité **M. PEREIRA** salleavignon@1001repas.fr
M. FERNANDES DA SILVA et M. GARCIA

N.B : le STANDARD fonctionne tous les jours de 07h30 à 18h30 sauf le mercredi jusqu'à 18h00. L'établissement est fermé les samedis et dimanches.

◇ La tutelle Lasallienne

Sous tutelle Lasallienne, notre établissement est au service de l'Enseignement Catholique d'Avignon.

A la suite des Frères des Ecoles Chrétiennes, notre tradition éducative s'appuie sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Nous sommes un lieu de travail, d'éducation et d'affirmation de la Foi Chrétienne

◇ Des Instances Indispensables à la vie de notre établissement

1 - L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) - Présidente : **Mme AMBROSINO**.

- ❖ est représentée au conseil d'administration de l'O.G.E.C,
- ❖ s'investit dans l'aspect "festif" (loto, soirée à thème...), éducatif (conférences, ateliers), pastoral et dans ses diverses commissions de travail
- ❖ peut également avoir un rôle d'animation et de réflexion au niveau de tous les parents,
- ❖ organise une rencontre annuelle pour son Assemblée Générale (le 30/09/2025 à 19h00)

2 - L'O.G.E.C. : (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) – Président : **M. ALTAYRAC**.

L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Etablissement et son équipe. Chaque année en décembre, se tient l'assemblée générale.

☒ **Suivi pédagogique :**

Afin de sauvegarder la qualité de la relation et la disponibilité de l'enseignant, il est préférable de prendre rendez-vous par écrit sur le CARNET DE CORRESPONDANCE.

Les résultats scolaires sont portés sur le LIVREVAL, livret en version numérique (un code d'accès vous sera donné en début d'année scolaire).

Fin du 1er semestre le 9 janvier 2026

Fin du 2ème semestre le 26 juin 2026

☒ **Des activités, des animations, des services :**

Des activités facultatives pourront être proposées durant le temps périscolaire (12h30/13h15 ou 17h00/18h00) moyennant participation des familles, nous veillerons à ce que leur coût reste raisonnable. Le détail des activités et les inscriptions sont accessibles dès à présent sur le site de l'établissement, des flyers vous seront remis à la rentrée.

☒ **L'assurance Scolaire :**

L'établissement ayant souscrit un contrat de groupe, tous les élèves sont pris en charge pour la durée de l'année scolaire y compris les vacances. Cette assurance n'intervient qu'après la sécurité sociale et la mutuelle complémentaire des familles. A l'occasion de chaque **déclaration d'accident**, une feuille donnant toutes les précisions sera distribuée.

☒ **La demi-pension :**

La facturation de la demi-pension est établie sur 4 repas par semaine.

☒ **La garderie/étude du matin et du soir :**

La garderie/études est gratuite.

La garderie/étude du soir s'adressent aux familles dont les 2 parents travaillent (fournir une attestation de travail avec horaires) ou aux enfants inscrits aux activités périscolaire.

Cette garderie/étude ne permettra une aide individualisée aux devoirs des élèves. Les éducateurs ne pourront pas faire la lecture et l'écriture aux élèves de CP et CE1. Une autonomie des enfants est demandée. Les parents vérifieront les devoirs des enfants.

Horaires du matin : 7h30 – 8h30 en salle d'accueil ou en extérieur pour les maternelles et sur la cour de récréation pour les primaires

Horaires du soir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à **18h00**. **L'inscription à la garderie/étude engage les parents à laisser leurs enfants jusqu'à 17h30 ou 18h00. Il n'y a pas de possibilité de reprise entre les 2 horaires.**

Les parents doivent fournir le goûter de l'après-midi pour les élèves restant à l'étude, à la garderie ou aux ateliers périscolaires.

Il n'y a pas de collation le matin.

L'étude et la garderie fonctionneront normalement à partir du jeudi 4 septembre 2025.

Les documents d'inscription à l'étude seront à remplir le jour de la rentrée.

☒ **Aides financières :**

Les familles en difficulté doivent se manifester auprès de la Chef d'établissement Mme Brissac ou adresser leurs demandes d'aides spécifiques, par mail à M. MOLINER ou M. JOUFFRET du pôle financier.

RENTREE DES CLASSES

Pour les élèves de la classe de Petite Section

MARDI 2 SEPTEMBRE 2025

- ✓ De 9h30 à 9h45 : accueil sur la cour de récréation
- ✓ De 9h45 à 10h30 :
 - accueil des enfants de PS et des parents dans la classe (**uniquement le mardi**)
- ✓ De 10h30 à 11h45 /13h30 à 16h30 : journée de classe complète
Les enfants PS n'ont pas classe le lundi 1er septembre 2025

Tous les élèves de petite section seront accueillis en classe entière le jeudi 4 septembre

Pour les élèves de Moyenne et Grande Sections

LUNDI 1ER SEPTEMBRE 2025

- ✓ De 9h30 à 9h45 : accueil sur la cour de récréation
- ✓ De 9h45 à 11h45 /13h30 à 16h30 : rentrée des classes pour tous les élèves de MS

Tous les élèves de MS1 n'auront pas classe le mardi 2 septembre,
ils seront accueillis en classe entière le jeudi 4 septembre.

Rentrée des élèves du primaire

LUNDI 1ER SEPTEMBRE 2025

- ✓ De 9h30 à 9h45 : accueil sur la cour de récréation
- ✓ 9h45 à 11h45 /13h30 à 16h30 : rentrée des classes pour tous les élèves

LES ELEVES APPORTERONT TOUTES LEURS FOURNITURES CE JOUR-LA.

L'étude et la garderie fonctionneront normalement à partir du jeudi 4 septembre 2025.
Les documents d'inscription à l'étude seront à remplir le jour de la rentrée.

Horaires à respecter rigoureusement :

SEMAINE DE 4 JOURS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Site Saint Géniest : Accueil à partir de 7h30

Horaires de classes de 8h30 / 11h45 – 13h30 à 16h30

Le portail fermera à 17h00

Garderie ou étude jusqu'à 17h30 ou 18h00, nous demandons aux parents de bien respecter cet horaire.

CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES - ANNEE 2025-2026 :

- Congés de Toussaint :	du vendredi	17/10/25 après la classe	au lundi	03/11/25 au matin
- Congés de Noël :	du vendredi	19/12/25 après la classe	au lundi	05/01/26 au matin
- Congés d'hiver :	du vendredi	13/02/26 après la classe	au lundi	02/03/26 au matin
- Congés de printemps :	du vendredi	10/04/26 après la classe	au lundi	27/04/26 au matin
- Pont de l'ascension :	du mercredi	13/05/26 après la classe	au lundi	18/05/26 au matin
- Congés d'été :	En fonction des contraintes ministérielles.			

JOURNEES SUPPLEMENTAIRES MOBILES

Pentecôte lundi 25 mai 2026

Lundi 10 novembre 2025 : pas de cours pour les élèves, journée pédagogique des équipes éducatives.

FACTURATION

Comment régler ?

Le relevé de frais est établi pour l'année et édité fin septembre / début octobre.

Nous demandons aux familles, dans toute la mesure du possible, d'opter pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE sur 9 mois, (le 5 du mois d'octobre à juin, en nous retournant l'autorisation jointe au dossier d'inscription).

Vous pouvez régler également par chèque bancaire, en espèces, par carte bancaire (sur le site centre-ville), par virement bancaire (Titulaire du compte : OGEC JEAN BAPTISTE DE LA SALLE - Domiciliation bancaire : BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE - IBAN : FR76 1460 7002 7600 2018 3760 972 - BIC : CCBPFRPPMAR) ou via le paiement en ligne (PRONOTE / AGATENET), à l'année (à réception de la facture), ou au mois (9 mois d'octobre à juin).

Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

Pour ceux qui souhaitent régler dès le mois de septembre, rapprochez-vous du service comptabilité.

Les parents changeant de coordonnées personnelles ou professionnelles, de situation familiale doivent nous en tenir informés rapidement.

L'ETABLISSEMENT N'AUTORISE PAS LES DEPARTS EN VACANCES OU WEEK-END ANTICIPES. DE MEME, LES RENDEZ-VOUS CHEZ LE DENTISTE OU AUTRES PRATICIENS, SE PRENNENT EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE.

☒ Fournitures spécifiques à l'Ecole :

Le cahier de textes et de correspondance - un seul document- que **tout élève de maternelle et de primaire doit toujours avoir dans son cartable. Il est le lien entre la famille et l'école.**

Les manuels scolaires sont fournis à tous les élèves de l'école. Une participation forfaitaire est incluse dans la contribution demandée aux familles.

Du fait du prêt de ces livres, l'élève doit en prendre soin et penser que d'autres élèves, pendant plusieurs années, auront à les utiliser. La perte d'un livre entraîne son remboursement intégral.